

## MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1<sup>ER</sup> MARS 2011

### Énoncé de la politique de placement

Page 10 :

#### Correction du portefeuille de référence :

- L'indice de référence de la classe d'actif « Titres à revenu fixe » était de « 70 % DEX Universel + 30 % DEX Long Terme » et devient « 67,5 % DEX Universel + 32,5 % Long Terme » pour tenir compte d'investissements additionnels de 18 M\$ dans le cadre du plan d'allongement de la durée du portefeuille obligataire. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> mars 2011.
- L'indice de référence de la classe d'actif « Immobilier et participation dans le domaine des ressources naturelles » était « l'Indice ICREIM/IPD Canada » et devient « 20 % Indice ICREIM/IPD Canada + 80 % AON » qui se rapproche beaucoup plus du caractère international de la stratégie employée. L'indice AON est constituée de 40 % IPD Canada + 30 % NCREIF (couvert) + 15 % IPD Royaume-Uni (couvert) + 15 % IPD France (couvert), auquel s'ajoute un levier de 45 % et ajustement pour tenir compte des frais de gestion et d'administration du Fonds spécialisé Immobilier de la CDPQ. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- La pondération de la classe d'actif « Autres placements alternatifs » augmente de 2 % à 4 % pour permettre l'investissement dans le « Fonds BlackRock CAD sélection globale des marchés » et celle de « l'Immobilier » diminue de 9 % à 7 %. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Guide de gestion de l'actif (Gga)

Page 22 :

#### Correction du portefeuille de référence :

- L'indice de référence de la classe d'actif « Titres à revenu fixe » était de « 70 % DEX Universel + 30 % DEX Long Terme » et devient « 67,5 % DEX Universel + 32,5 % Long Terme » pour tenir compte d'investissements additionnels de 18 M\$ dans le cadre du plan d'allongement de la durée du portefeuille obligataire. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> mars 2011.
- L'indice de référence de la classe d'actif « Immobilier et participation dans le domaine des ressources naturelles » était « l'Indice ICREIM/IPD Canada » et devient « 20 % Indice ICREIM/IPD Canada + 80 % AON » qui se rapproche beaucoup plus du caractère international de la stratégie employée. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- La pondération de la classe d'actif « Autres placements alternatifs » augmente de 2 % à 4 % et celle de « l'Immobilier » diminue de 9 % à 7 %. Cette modification s'applique au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **Gga - Liste des produits de gestion - Annexe C**

Dans la section – 8. Autres placements alternatifs :

- Ajout de BlackRock – (Fonds BlackRock CAD sélection globale des marchés).

## **Gga - Politiques de placement des produits de gestion en gestion commune – Annexe E**

- La politique de BlackRock (Fonds BlackRock CAD sélection globale des marchés)

## **Gga - Structure de gestion – Annexe F**

Le tableau de structure de gestion est remplacé pour voir apparaître les dernières modifications du 1er janvier 2011.

L'exposition aux pays émergents passe de 3.25 % à 4 % ce qui fait augmenter son allocation à l'intérieur du portefeuille d'actions étrangères de 13 % à 16 %. Cette augmentation est obtenue par une réduction de 25 points centésimaux de chacun des poids visés en actions américaines (TD Gestion de placements), en actions internationales (Munder Capital) et en actions mondiales (Hexavest).

Les considérations suivantes ont été prises en compte par le Comité de placement pour justifier cette allocation :

- La capitalisation boursière des pays émergents est actuellement de 13 % selon l'indice « MSCI ACWI », mais la capitalisation de ses économies serait plutôt de l'ordre de 35 % de l'activité mondiale;
- Certaines études laissent présager d'une augmentation substantielle de la capitalisation des marchés émergents au cours des prochaines années;
- Les économies des pays émergents ont été beaucoup moins affectées par la crise financière de 2008; la plupart de ces pays disposent d'importantes réserves de devises, et affichent de faibles niveaux d'endettement;
- Le potentiel de croissance économique anticipé au cours des prochaines années est nettement plus élevé que celui des pays développés. Cette constatation est partagée par la grande majorité des investisseurs institutionnels;
- Les récents sondages laissent voir qu'une large part des investisseurs institutionnels ont l'intention d'initier ou d'augmenter leur allocation aux titres boursiers et/ou obligataires des pays émergents au cours de prochains trimestres/années;
- La littérature financière récente fait état d'une possibilité que les marchés émergents puissent être la prochaine bulle spéculative à se développer;
- Des simulations historiques suggèrent qu'une allocation aux pays émergents augmente le risque d'un portefeuille (tel que mesuré par l'écart-type et le risque actif), mais affectent positivement le rendement à long terme. Dépendant évidemment des périodes étudiées, on constate que de façon générale une allocation aux pays émergents affecte positivement le ratio de sharpe et le ratio d'information.